

DIVERSIFIER
OPTIMISER
CAPITALISER




LA FINANCIÈRE
VIVERIS

Un holding d'investissement dans les PME

La Financière Viveris

Diversifier... Optimiser... Capitaliser

L'objet de la Financière Viveris est de prendre des participations dans les petites et moyennes entreprises et d'accompagner leur développement, à l'instar d'un fonds de capital investissement. Ses capitaux seront constitués par voie d'ouverture de son capital social pendant au minimum 5 ans.

La Financière Viveris est éligible aux nouvelles dispositions relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et à celles existantes en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)¹.

Investir dans la Financière Viveris, c'est :

Diversifier

En participant à une offre de capital investissement dédiée aux PME, l'investisseur de la Financière Viveris diversifie son patrimoine et le profil de risques de son portefeuille d'actifs. Bénéficiant d'une certaine décorrélation vis-à-vis des marchés boursiers, le capital investissement constitue une opportunité de placement complémentaire aux actions cotées, obligations ou autres OPCVM spécialisés sur des classes d'actifs traditionnelles.

Optimiser

2

L'investisseur de la Financière Viveris peut optimiser son placement en bénéficiant au choix des régimes fiscaux qui suivent, l'arbitrage de la part affectée à chacun d'eux étant laissé au libre choix du contribuable en fonction de sa situation fiscale personnelle :

- La réduction et l'exonération d'ISF dans le cadre de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 :
 - 75% au maximum de l'investissement dans la Financière Viveris réinvesti dans des PME viennent en réduction de l'ISF, dans la limite de 50 000 euros d'avantage fiscal. L'assiette maximum d'investissement en réduction d'ISF dans la Financière Viveris s'élève ainsi à 66 666 euros par an.
 - Les titres reçus en contrepartie de la souscription au capital de la Financière Viveris sont exonérés d'ISF, dans la limite de la valeur réelle de son actif brut investi dans des PME².
- La réduction de l'IRPP dans le cadre de la loi Dutreil :
 - 25% au maximum de l'investissement dans la Financière Viveris réinvesti dans des PME viennent en réduction de l'IRPP, dans la limite de versements de 20 000 euros pour une personne seule et de 40 000 euros pour un couple.

Capitaliser

L'investisseur de la Financière Viveris a la capacité de bénéficier d'un potentiel de rentabilité significatif lié à la fois au rendement espéré du portefeuille de participations et à l'avantage fiscal.



¹ Sous certaines conditions, suivant l'opinion fiscale incluse dans le prospectus d'information visé par l'Autorité des Marchés Financiers

² Une instruction fiscale doit venir commenter les dispositions de l'article 885 I ter du CGI (cf. instruction fiscale n° 7 S-3-08, §.227)

La Financière Viveris

Un holding d'investissement opérationnel dès 2008, ouvert pendant 5 ans

Inscrite dans la dynamique de la nouvelle loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007, la Financière Viveris en a également adopté l'esprit et les principes fondateurs. La Financière Viveris est un holding d'investissement qui contribue à l'activité du tissu économique français : elle prend des participations dans des entreprises existantes et les accompagne dans leur développement.

En outre, sa première augmentation de capital a permis à un cercle restreint d'investisseurs, redevables de l'ISF, de bénéficier dès 2008 d'une réduction d'ISF égale à 75% de leur investissement dans la Financière Viveris (dans la limite de 50 000 euros d'avantage fiscal).

Un holding tourné vers les PME, conçu au plus près des nouvelles dispositions ISF

La loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 affiche une ambition claire : encourager l'investissement dans les PME en créant des conditions attractives de défiscalisation. Deux mesures ont notamment été introduites :

- **la réduction d'ISF** portant sur l'investissement dans des PME via un holding, un fonds de capital investissement (FIP, FCPI, FCPR) ou en direct ;
- **l'exonération d'ISF** pour les titres reçus en contrepartie de la souscription au capital de PME.

3

Dans le cadre de ces nouvelles dispositions ISF, la Financière Viveris a été conçue comme un holding de capital investissement dédié au segment des petites capitalisations et vis-à-vis de ses investisseurs, elle se fixe comme objectif d'atteindre le niveau maximal de 75% de leur investissement en réduction d'ISF.

L'un des premiers holdings ISF en 2008 : 75% de réduction d'ISF obtenus par ses investisseurs

La Financière Viveris a été l'un des premiers holdings ISF en France. Entre février et mars 2008, une première augmentation de capital pilote de 1,14 millions d'euros, s'adressant à un cercle restreint d'investisseurs, a été menée. Cette augmentation de capital est intervenue dans un contexte resserré de contraintes réglementaires (plafond de l'investissement « aidé » dans les PME, calendrier fiscal supposant d'investir l'intégralité des montants collectés avant le 15 juin 2008).

100% des montants collectés ont ensuite été investis dans 4 PME issues de secteurs d'activité variés (biens et services industriels, industrie, santé et multimédia).



Une offre intégrée à l'activité de capital développement de Viveris Management

La Financière Viveris est créée et conseillée dans sa gestion par Viveris Management, un gestionnaire de fonds de capital investissement spécialiste du segment des PME. La Financière Viveris est intégrée à l'offre de capital développement de Viveris Management.

Un gestionnaire de fonds spécialiste des PME...

Avec plus de 400 millions d'euros de fonds gérés, Viveris Management est le premier gestionnaire régional français de fonds de capital investissement pour compte de tiers, ayant développé une approche multirégionale dédiée aux PME non cotées. Une gamme de plus de 20 véhicules d'investissement, comprenant aussi bien des fonds faisant appel public à l'épargne (FCPI et FIP) que des fonds destinés aux investisseurs qualifiés (FCPR), a été développée.

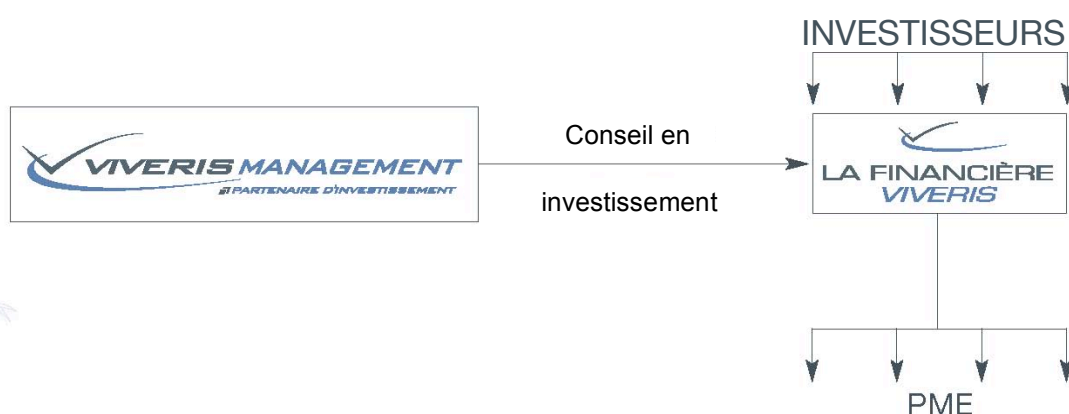
Viveris Management accompagne les entreprises à tous les stades de leur développement, au travers d'opérations de capital risque technologique, de capital développement et de capital transmission. Plus de 130 entreprises composent les portefeuilles de ses fonds.

...crée et conseille dans sa gestion la Financière Viveris...

Viveris Management est actionnaire fondateur de la Financière Viveris.

Viveris Management conseille dans sa gestion la Financière Viveris, dans le cadre d'une convention de conseil en investissement et a notamment pour mission de l'assister dans la constitution, le suivi et la cession future de son portefeuille de participations.

4





... en capitalisant sur son offre traditionnelle de capital investissement

La Financière Viveris investit principalement aux côtés des fonds de capital investissement gérés par Viveris Management, c'est-à-dire :

- Les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) de la gamme Neoveris et FIP Corse,
- Les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) des gammes Innoveris et Innoveris Prime,
- Le Fonds commun de Placement à Risques (FCPR) Connect Capital,

et s'inscrit dans sa dynamique de développement.

5



La Financière Viveris prend des participations minoritaires ou majoritaires dans des entreprises françaises, répondant à la définition européenne des PME (moins de 250 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros), en privilégiant les secteurs d'activité suivant :

- L'environnement et l'énergie,
- Les technologies de l'information et de la communication,
- Les biens et services industriels,
- Les sciences de la vie,
- Les services à la personne.

La Financière Viveris souscrit à des augmentations de capital de ces PME, pour des opérations de capital expansion principalement.

Une gestion optimisée à l'identique d'un fonds de capital investissement

Une liquidité à échéance de 12 ans, avec une possibilité de sortie anticipée

Conformément aux nouvelles dispositions ISF de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, les investisseurs sont tenus au respect d'un délai de conservation obligatoire de leurs actions jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de leur souscription.

Au terme de la 6^{ème} année, la Financière Viveris offre à ses investisseurs un droit de retrait potentiel leur permettant de solliciter le rachat de leurs actions dans les conditions fixées par les statuts de la société. **Ceux-ci** prévoient que les demandes seront prises en compte annuellement, par ordre chronologique (« *premier demandeur, premier sorti* »), pendant les 90 jours suivant l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

L'évaluation des actifs non cotés étant difficile, le prix de rachat des actions de la Financière Viveris sera calculé sur la base de sa situation nette comptable certifiée par le Commissaire aux comptes. Toutefois, le règlement de ce prix de rachat pourra nécessiter la cession préalable de titres de participation et pourra donc dépendre de la capacité de la société à céder rapidement ces actifs non cotés. Le droit à rachat en cours de vie sociale n'est donc pas garanti, notamment en cas d'insuffisance de liquidités.

6

La durée de la Financière Viveris est en principe prévue pour 12 ans, durée à l'issue de laquelle une liquidité devrait être proposée dans des conditions optimales dans le cadre de la liquidation de la société.

Processus d'investissement

Sur le plan opérationnel, la Financière Viveris bénéficiera des processus d'investissement déjà mis en oeuvre au sein de Viveris Management avec le concours de ses équipes.

Ces processus sont certifiés ISO 9001 et sont conformes aux normes et standards de la profession.



L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les normes et standards de la profession en matière de capital investissement s'inscrivent dans une stratégie d'investissement sur le long terme, de nature à optimiser les performances du portefeuille.

Ces performances dépendront toutefois du succès des projets d'entreprise dans lesquelles la Financière Viveris aura investi.

Avant de souscrire aux BSA et aux actions auxquelles ils donnent droit, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques inhérents à la réalisation d'un tel investissement dépourvu de toute garantie de remboursement du capital investi. Une description de ces risques figure dans le prospectus d'information visé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Fonctionnement de La Financière Viveris

Caractéristiques	La Financière Viveris est un holding, qui investit par augmentations de capital dans des PME L'objectif est d'investir les capitaux levés dans les PME
Statut	Société anonyme à conseil d'administration
Durée de vie statutaire	12 ans renouvelables par périodes de 2 ans
Conseil en investissement	Viveris Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF dans le domaine du capital investissement
Commissaire aux comptes	Deloitte & Associés
Calendrier	Objectif de 20 millions d'euros Augmentations de capital par exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) à exercer jusqu'au 15 mai 2009 au plus tard Historique: Première augmentation de capital, réservée à un cercle restreint d'investisseurs (du 18 février au 31 mars 2008)
Prix de souscription des BSA	Prix unitaire: 10 euros (ce prix a vocation à financer les frais d'émission, de placement et de suivi administratif des souscriptions pendant toute la durée de vie de la Financière Viveris)
Conditions d'exercice des BSA	Un BSA donne droit à la souscription d'une action de catégorie A Souscription à la valeur nominale jusqu'au 15 mai 2009
Optimisation de la fiscalité*	Optimisation concernant l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : 75% au maximum de l'investissement dans la Financière Viveris en réduction d'ISF (plafond de 50 000 euros d'avantage fiscal)** Exonération d'ISF Offre éligible au Plan d'Epargne Actions Optimisation concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) : 25% au maximum de l'investissement dans la Financière Viveris en réduction d'IRPP (plafond des versements: 20 000 euros pour une personne seule et 40 000 euros pour un couple)*** Exonération des plus-values pour les actions conservées plus de 8 ans
Actionnaires	Viveris Management et son équipe (les fondateurs) Personnes physiques (cercle restreint d'investisseurs)
Catégories des actions Distribution et boni de liquidation	Actions de catégorie A, souscrites par les fondateurs et le cercle restreint d'investisseurs Montant nominal de 250 € En cours de vie sociale : droit à distribution de dividendes correspondant à 90 % des actifs sociaux Quote-part du boni de liquidation : 90% (à partager avec les B2) Actions de catégorie B1, souscrites par les fondateurs Montant nominal de 250 € En cours de vie sociale : pas de droit à dividendes en numéraire (toute distribution ouvre droit à l'attribution d'actions B2 correspondant à un droit à 1/9 ^{ème} des distributions aux actionnaires A) Quote-part du boni de liquidation : 10%
Obligation de conservation Rachat des actions	Pour les actions de catégorie A : Conservation des actions pendant au moins 5 ans pour maintenir l'intégralité de l'avantage fiscal Rachat possible par la Financière Viveris des actions émises depuis plus de 6 années Pour les actions de catégorie B1 : Obligation de conservation des actions tout au long de la durée de vie de la Financière Viveris
Objectif de rendement du portefeuille	Identique à celui d'un portefeuille de fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)
Charges de structure	Commission annuelle de prestations de conseil et d'assistance perçue par Viveris Management : 2,5% HT du capital libéré Autres frais de fonctionnement annuels (direction, CAC, assurance) : environ 15 K€
Information des actionnaires	Rapport annuel de gestion de la Financière Viveris Assemblée générale annuelle Information périodique sur le site Internet www.financiereviveris.com

7

L'offre présentée dans cette brochure n'est pas adaptée aux besoins de toute personne physique. Pour obtenir une information adaptée, elle suppose d'être discutée avec un conseil en investissement et d'être appréciée en fonction d'une évaluation préalable de chaque situation personnelle au regard, notamment, des conséquences de l'activation du bouclier fiscal. Les informations mentionnées dans cette brochure sont données à titre indicatif et ne correspondent pas à un engagement contractuel.

*Les réductions d'ISF et d'IRPP ne sont pas cumulables pour une même fraction du montant de l'investissement. L'arbitrage entre la part affectée au bénéfice de la réduction d'ISF et celle affectée au bénéfice de la réduction d'IRPP est laissé au libre choix du contribuable en fonction de sa situation fiscale personnelle.

**Sous la condition que l'intégralité des capitaux levés soit réinvestie dans les PME éligibles au plus tard le 5 juin 2009. A défaut, la réduction d'ISF est partiellement reportée sur 2010 au prorata du montant des réinvestissements réalisés l'année suivante.

***Sous la condition que l'intégralité des capitaux levés soit réinvestie dans les PME éligibles au plus tard à la clôture de l'exercice au cours duquel est intervenue la souscription.

Le prospectus d'information visé par l'Autorité des Marchés Financiers (visa n° 08-296 du 22 décembre 2008) est mis à la disposition des investisseurs au siège social de la Financière Viveris ou sur son site Internet (www.financiereviveris.com). Il est également disponible sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Le capital investissement : caractéristiques générales d'une classe d'actifs spécifique

Le capital investissement, qui consiste à investir en fonds propres dans des entreprises non cotées, est une classe d'actifs spécifique. Il offre en effet aux investisseurs l'opportunité de diversifier leur patrimoine selon une logique de long terme et leur permet de bénéficier de niveaux de rendement potentiel supérieurs en moyenne à ceux des classes d'actifs traditionnelles.

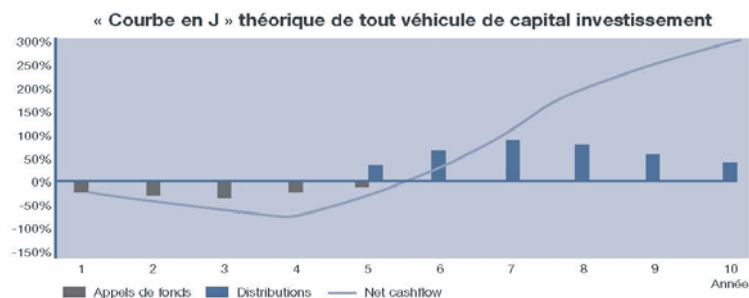
Une opportunité de diversification patrimoniale

Le capital investissement est de plus en plus considéré comme un instrument pertinent de diversification des portefeuilles. Il se distingue des classes d'actifs traditionnelles cotées :

- Par une relative décorrélation vis-à-vis des indices des marchés boursiers,
- Par un couple risque/rendement plus élevé sur le long terme,
- Par une volatilité et une liquidité différentes.

Une performance construite sur le long terme

Composés d'actifs par nature peu liquides, les portefeuilles de capital investissement adoptent une stratégie d'investissement et de désinvestissement de long terme. La durée de vie d'un véhicule spécialisé dans cette classe d'actifs est, en général, fixée à 8 ans et peut être prolongée jusqu'à 10 ans. L'évolution du rendement du véhicule et celle des flux financiers des investisseurs (correspondant à des appels de fonds pendant les premières années d'investissements puis à des distributions) sont matérialisées par une « courbe en J ».



Cette courbe illustre tout d'abord une baisse de la valeur liquidative du véhicule les premières années d'investissements (coûts d'investissement dans les entreprises, frais de gestion...). Puis, entre la 5^{ème} et la 7^{ème} année, la courbe affiche une croissance portée par des placements arrivant à maturité et pouvant être valorisés (plus-values latentes et réalisation progressive des cessions des actifs du portefeuille).

Des niveaux de rendement significatifs

Le capital investissement en France affiche, sur le long terme, des rendements moyens supérieurs à ceux des placements cotés. Cette performance du capital investissement se mesure au travers du taux de rentabilité interne net (« TRI Net »), qui mesure la performance des fonds du point de vue de l'investisseur.

Au 31 décembre 2007, le TRI Net des fonds créés depuis 1988 s'élève à 14,7% sur toute la période (contre 13,4% au 31/12/2006). Sur 10 ans, il est de 15,2% au 31 décembre 2007 (contre 14,5% au 31/12/2006). (Source : « Performance nette du capital investissement en France à fin 2007 », étude de l'AFIC en partenariat avec Ernst & Young, publiée le 16/09/2008)



LA FINANCIÈRE
VIVERIS

6, allées Turcat-Méry - 13008 Marseille
Tél. 04 91 29 41 50 - Fax. 04 91 29 41 51

www.financiereviveris.com

S.A. au capital de 1.187.000 € - R.C.S. Marseille 501 714 299